

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

**La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h**

**Tél. Direct : 04.94.08.60.49**

**Réunion restreinte du Lundi 13 Mai 2019**

**P.V. N° 37**

**Président :** M. Patrice BOUREAU.

**Secrétaire :** M. Jean REDAUD.

**Représentant des arbitres, élu au CD :** M. Patrick FAUTRAD.

**Présents :** MM. Michel ALEXANDRE – Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Serge PAPA – Fabrice POREE.

## INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

## RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES ARBITRES

**Il est demandé à tous de respecter le délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités avec une tolérance jusqu'à J – 17 jours.**

**Par exemple une indisponibilité pour le samedi 9 février 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre compte My FFF, avant le Vendredi 18 janvier 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).**

**La CDA constate que certaines indisponibilités sont envoyées une semaine ou 10 jours avant, alors que des pré-désignations internes ont déjà été faites, d'où modifications et complexité de gestion pour les désignateurs.**

**Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.**

## RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

## RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

## COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois :** Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00.

- **Secteur centre var :** **salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE** à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00.

- **Secteur ouest varois :** Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00.

## CORRESPONDANCE

(reçue depuis la dernière réunion)

### DES ARBITRES :

- **M. Bruno CHARRETTE** : informant la commission de sa disponibilité pour le 18/05/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Mohamed HAMDY SALAH** : s'excusant pour son absence lors d'une rencontre U17 D2 du 11/05/19 et en expliquant les raisons. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Samy PELLETIER** : au sujet de sa désignation en senior D2 pour le 12/05/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Salah SKOURI** : s'excusant pour son absence devant la commission du 29/04/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président.
- **M. Oihbi FARHAT** : adressant la copie de son dossier médical pour la saison 2019/2020. En attente de l'original du dossier. Transmis au secrétaire de la commission médicale.
- **M. Pascal WEGLICKI** : communiquant sa nouvelle adresse. Pris note et rectifié dans Foot2000. Transmis au Président, au responsable des licences et aux responsables des désignations.
- **M. El Hadj BELGACEM** : demandant à ne plus officier avec un arbitre. Pris note. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Mohamed BOUGUERRA** : informant la commission de l'absence d'un arbitre lors d'une rencontre U17 D2 du 11/05/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Medhi KEBBAL** : s'excusant pour son absence lors d'une rencontre U15 D2 du 11/05/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Thomas CARLIER** : s'excusant pour ses absences lors du rattrapage des tests théoriques de fin de saison du 10/05/19 en raison de ses obligations professionnelles et adressant une attestation employeur le justifiant. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Steve DUMILLY** : démissionnant de son club de rattachement et en expliquant les raisons. Pris acte. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et au responsable des licences.

### DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au comptable de la CDA :

- **M. Vincent BLASCO** : FA rencontre de futsal D2 du 29/04/19 à charge du **SO LONDAIS** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Michaël DESBOIS** : FD rencontre de football loisir du 07/05/19 à charge du District.
- **MM. Mazziout ARRAR – Rabah AMEUR** : FD rencontre U19 D2 du 11/05/19 à charge du **GARDIA CLUB**, absent.
- **M. Christophe COURET** : FA rencontre senior D1 du 11/05/19 à charge du **CA CANNETOIS** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Oihbi FARHAT** : \* FA rencontre de football loisir du 29/04/19 à charge du **FC SIX FOURS LE BRUSC** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.  
\* FD rencontre senior D2 du 14/04/19 à charge du **SC DRAGUIGNAN**, absent.
- **M. Mehdi MOUMEN** : FD rencontre U15 D3 du 11/05/19 à charge du **SO LE LAVANDOU**, absent.

### DES CLUBS :

#### 1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

##### A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

Néant

##### B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **CA ROQUEBRUNE** : un arbitre pour leur rencontre de féminines à 8 du 19/05/19.
- **US SANARY** : un arbitre pour leurs rencontres U17 D3 et U15 D3 du 12/05/19.
- **FC DE STE ANASTASIE** : un arbitre pour leur rencontre de féminines à 8 du 12/05/19.
- **FLAYOSC AC** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D3 du 26/05/19.

#### 2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **FC RAMATUELLE** : demandant à bénéficier des trois mêmes arbitres pour leurs rencontres des 11 et 12/05/19. La commission informe le club que pour le 11/05/19 elle ne pourra accéder à la demande, les arbitres étant limités à seulement deux arbitrages par jour. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

> au sujet de la situation arbitrale de **M. William LAMOTTE**, arbitre rattaché au club. La commission confirme au club que cet arbitre a adressé à la commission une attestation professionnelle justifiant de ses indisponibilités. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables des désignations.

- **ES LORQUAISE** : informant la commission d'erreurs sur des feuilles de frais d'arbitrage relatives à une rencontre senior D2 du 07/04/19. Transmis, au comptable de la commission.

- **ASPTT HYERES** : au sujet de l'arbitrage de leur rencontre U15 D3 du 04/05/19. Transmis au Président et au comptable de la commission.

> remerciant la commission pour la désignation d'un arbitre pour officier lors de leur rencontre de demi-finale de coupe du Var des féminines U15 du 04/05/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

- **OL ST MAXIMIN** : demandant au corps arbitral de faire respecter une minute de silence avant leurs rencontres seniors D2 et D3 du 12/05/19 suite au décès d'un membre du club. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

- **FC VIDAUBAN** : demandant l'autorisation d'utiliser les services de **MM. Rachid EL AMARI – Frédéric AMOROSO – Pierre JACOB – Nicolas GAULTIER – Habib DAAS – Noël LANDON – Anouar BOUTAHRI – Olivier DEHOEST et Sébastien MATTERA** pour officier lors de leur tournoi des 30/05 et 01/06/19. Accord de la commission sous réserve de l'homologation de ceux-ci par la commission compétente et sous réserve des désignations. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

#### DIVERS :

- **M. Guy MUCCI (membre de la CDA)** : informant la commission de son indisponibilité le 25/05/19. Transmis au Président et au responsable de la désignation des observateurs.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Bilan du dernier rattrapage des tests théoriques de fin de saison : 23 arbitres convoqués – 10 présents – Un absent excusé 12 absents non excusés qui se verront appliquer l'article 29 du règlement intérieur de la CDA.

- Bilan total : 188 arbitres convoqués – 157 présents – 10 arrêts de l'arbitrage – 9 réussites ligue – 12 absents non excusés.

#### AUDITIONS :

- La commission reçoit individuellement sur convocation **M. Abdellatif BOUGHALEM**.

- Elle procède à son audition et prend acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la CDA.

- La commission prend note de l'absence non excusée d'un arbitre règlementairement convoqués et **DECIDE** après étude de leurs dossiers de lui appliquer les sanctions prévues au regard des griefs évoqués dans sa convocation et de le convoquer de nouveau pour audition.

---

*Prochaine réunion restreinte  
Lundi 20 mai 2019 à 18h00*

**Le Président** : Patrice BOUREAU

**Le Secrétaire** : Jean REDAUD